



# Conseil Municipal

## Séance du 10 avril 2021

### Compte-rendu

L'an deux mille vingt et un et le samedi dix avril à neuf heures, le conseil municipal de la commune de Sainte Marie s'est réuni exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de monsieur Bruno Nestor AZEROT, maire.

Après l'appel des membres à 9h00, la séance débute et les **30 membres** présents ont eu à statuer sur les points suivants :

#### 01- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

**Monsieur Patrick BONIFACE** est désigné par le conseil en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### 02- COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**Rapporteur : M. Dominique RANTIN**

Aucune observation n'étant formulée, le conseil prend acte des décisions prises par monsieur le Maire depuis la précédente séance, à savoir :

- 7 actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain :
- l'arrêté n° 73-2021/RA en date du 16 mars 2021, portant sur le terrain situé 13, impasse Rafale, 20 lotissement La rose des vents – 97 230 Sainte Marie cadastré sous le n° 496 de la section K et appartenant à madame Laurence CORIDON, messieurs Frédéric CORIDON et Adolphe CORIDON.
- l'arrêté n° 81-2021/RA en date du 18 mars 2021, portant sur le terrain situé Les Hauts du Morne, Morne des Esses 97230 Sainte Marie et inscrit au cadastre sous le n°334 de la section O et appartenant à la Société Economie Mixte Atlantique.
- l'arrêté n° 82-2021/RA en date du 18 mars 2021, portant sur le terrain situé Cité Union - 97230 Sainte Marie cadastré sous le n° 66 de la section AC et appartenant aux Consorts TUTTLE représentés par monsieur Jean Georges TUTTLE.
- l'arrêté n° 83-2021/RA en date du 18 mars 2021, portant sur les terrains situés quartier Bon-air - 97230 Sainte Marie cadastrés sous le n° 744 et 747 de la section N et appartenant à madame Marie-Aline BOURGADE-SAYADI.

- l'arrêté n° 98-2021/RA en date du 26 mars 2021, portant sur le terrain situé Quartier Eudorçait – 97 230 Sainte Marie cadastré sous le n°844 de la section W et appartenant à Messieurs Lucien, René, José, Yvert COSSOU et madame Marie-Luce COSSOU.
- l'arrêté n° 100-2021/RA en date du 30 mars 2021, portant sur le terrain situé 1, allée de l'Amitié - Union –97 230 Sainte Marie cadastré sous le n° 214 de la section AC et appartenant à Monsieur MORAIN
- l'arrêté n° 101-2021/RA en date du 26 mars 2021, portant sur le terrain situé Fonds Saint Jacques Ouest - 97 230 Sainte Marie cadastré sous le n° 954 de la section D appartenant aux consorts RIFFAUD.

**Arrivée de Mme Jocelyne Marie BAZABAS à 9h10**

### **03 - PRESENTATION DES COMPTES DE GESTION**

**Rapporteur : M. Jean-Baptiste ROTSEN**

#### **3.1 - Budget de la Ville**

Après présentation du Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, qui n'appelle ni observation ni réserve, les membres du Conseil prennent acte du Compte de Gestion 2020 dont les résultats sont les suivants :

- Section d'Investissement (excédentaire) :	<b>347 517,14 €</b> cumulé déficitaire	<b>4 053 163,91 €</b>
- Section de Fonctionnement (excédentaire) :	<b>1 974 705,48 €</b> cumulé excédentaire	<b>3 155 832,34 €</b>

ainsi que de sa conformité avec les résultats du Compte Administratif de la Ville de Sainte Marie.

Lecture du courrier du comptable public daté du 08 avril 2021 effectuée par **Monsieur le maire** confirmant la concordance des résultats des comptes administratifs et des comptes de gestion.

**Arrivée de Monsieur Gabriel MOUFLARD à 9h15**

#### **3.2 - Budget annexe du Cimetière Lassalle**

Après présentation du Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 du Cimetière Lassalle par le Trésorier, qui n'appelle ni observation ni réserve, les membres du Conseil prennent acte du Compte de Gestion 2020 dont les résultats sont les suivants :

- Section d'investissement (excédentaire) :	<b>0 €</b> cumulé excédentaire	<b>925 083,78 €</b>
- Section de Fonctionnement (excédentaire) :	<b>0 €</b> cumulé excédentaire	<b>7 112,34 €</b>

ainsi que de sa conformité avec les résultats du Compte administratif du Cimetière Lassalle.

**Arrivée de Mesdames Fabienne NEGROBAR et Sarah ANGAMA à 9h30**

### **04 - EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS -EXERCICE 2020-**

**Rapporteur : M. Jean-Baptiste ROTSEN**

#### **4.1 - Budget de la Ville**

En l'absence de monsieur le maire, le Conseil siégeant sous la présidence de madame TERMON, 1<sup>ère</sup> adjointe, approuve **par 28 voix pour**, le Compte Administratif 2020 qui a permis de dégager un résultat de l'exercice cumulé déficitaire de **897 331,57 €**.

#### **b - Budget annexe du Cimetière Lassalle**

En l'absence de monsieur le maire, le conseil siégeant sous la présidence de madame TERMON, 1<sup>ère</sup> adjointe, approuve **par 28 voix pour**, le Compte Administratif 2020 du Cimetière Lassalle qui a permis de dégager un résultat de l'exercice cumulé excédentaire de **0,00 €**.

## 05 - AFFECTATION DES RESULTATS

**Rapporteur : M. Jean-Hugues MOMPHELE**

Le Conseil Municipal, approuve par **30 voix pour**, l'affectation du résultat de la Section de Fonctionnement de l'exercice 2020, afin de couvrir le besoin net d'exécution de la section d'investissement.

- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	:	<b>0,00 €</b>
- Compte 002 - Excédent de fonctionnement reporté	:	<b>3 155 832,34 €</b>

## 06 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

**Rapporteur : Mme Carine BERNARD**

Considérant l'avis favorable de la Commission Communale des Finances suite à l'analyse des documents accompagnant les demandes de subvention,

Considérant que les membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet ne prennent pas part au vote,

Le Conseil décide, d'octroyer une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

- KAY NOU	<b>220 000,00 €</b>
- BEL ZWEL	<b>130 000,00 €</b>

Et pour relancer l'activité sportive et culturelle, une subvention exceptionnelle aux associations ci-dessous :

- LA SAMARITAINE	<b>6 000,00 € + 9 000,00 € ( voyage reporté)</b>
- ASCEF	<b>1 250,00 €</b>
- ASME	<b>4 250,00 €</b>
- KAY NOU	<b>50 000,00 €</b>

## 07 - PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

**Rapporteur : Mme Chantal BAZAS-SILBANDE**

L'article 2133-19 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal peut voter, sur les ressources ordinaires, des indemnités au maire pour frais de représentation.

Ces indemnités constituant une allocation et non un remboursement au sens strict du terme, correspondent aux dépenses engagées par le Maire et lui seul, dans le cadre de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Le Conseil, en l'absence de monsieur le maire, décide **par 29 voix pour**,

- D'attribuer des frais de représentation à Monsieur le Maire en instaurant le versement d'une somme forfaitaire non subordonnée à la production de justificatifs des frais exposés à ce titre, sous réserve que ce forfait ne soit pas disproportionné par rapport aux frais que peut normalement impliquer une telle fonction

Décide **par 29 voix pour** :

- De fixer le montant des frais à la somme de **2 200 €**.

## 08 - VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

**Rapporteur : M. Camille CASERUS**

Le Conseil après en avoir délibéré, **par 29 voix pour et 1 abstention** :

- **Prend acte** du gel du taux de la taxe d'habitation et du transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- **Fixe** comme suit les taux pour 2021 :
  - ⇒ Taxe Foncière sur les propriétés bâties (T.F.B.) : **50,54 %**
  - ⇒ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (T.F.N.B.) : **19,04 %**
- **Donne** tout pouvoir au Maire pour signer tout document et accomplir toute formalité nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

## 09 - EXAMEN ET VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : M. Jean-Baptiste ROTSEN

### 9.1- Budget de la Ville

Le Budget Primitif 2021 de la Ville, s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de **46 074 660,00 €**, est adopté chapitre par chapitre, **par 30 voix pour** et se décompose comme suit :

- Section Investissement	:	<b>19 230 331,00 €</b>
- Section de Fonctionnement	:	<b>26 844 329,00 €</b>

### 9.2- Budget du Cimetière Lassalle

Le Budget annexe Cimetière Lassalle de l'exercice 2020 s'équilibrant en dépenses et recettes à la somme de **999 096,17 €**, est adopté chapitre par chapitre, **à l'unanimité, soit par 30 voix pour** et se décompose comme suit :

- Section Investissement	:	<b>954.220,28 €</b>
- Section de Fonctionnement	:	<b>44 875,89 €</b>

## 10 – APPROBATION DU TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUX

Rapporteur : Mme Laura LAUREAT

Le tableau des emplois communaux, arrêté au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 se répartissant comme suit :

Effectifs budgétaires autorisés :	372 postes
Effectifs pourvus :	290 postes
Dont à temps non complet :	80 agents
Effectifs non pourvus :	76 postes

est approuvé, à l'unanimité des membres présents et représentés, **soit par 30 voix pour**.

## 11 – APPROBATION REALISATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

### 11.1-Travaux de réfection de la toiture du CCAS

Rapporteur : Mme Calixte-Rosette CHINAMA

Le Conseil, par **30 voix pour**, décide :

- D'approuver le projet de réfection de la toiture du CCAS s'élevant à **104 461,12 €** ainsi que le plan de financement présenté comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
CTM (ACTC 2020)	73 122,12 €	70 %
CAP NORD	20 892,22 €	20%
COMMUNE DE SAINTE MARIE	10 446,78 €	10%
TOTAL	104 461,12 €	100%

- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

### **11.2- Travaux de réfection et mise aux normes des hydrants**

**Rapporteur : M. Roger BONIFACE**

Le Conseil, par **30 voix pour**, décide :

- D'approuver le projet de réfection et mise aux normes des hydrants s'élevant à **52 372,00 €** ainsi que le plan de financement présenté comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
CTM (ACTC 2019)	36 660,40 €	70 %
CAP NORD	10 474,40 €	20%
COMMUNE DE SAINTE MARIE	5 237,20 €	10%
TOTAL	52 372,00 €	100%

- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

### **11.3- Travaux de réfection du plateau sportif de l'école "Les Jacquiers"**

**Rapporteur : M. Jean Joseph DRANE**

Le Conseil, par **30 voix pour**, décide :

- D'approuver le projet de réfection du plateau sportif de l'école "Les Jacquiers" s'élevant à **45 884,65 €** ainsi que le plan de financement présenté comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
CTM (ACTC 2020)	32 119,25 €	70%
CAP NORD	11 471,16 €	25%
COMMUNE DE SAINTE MARIE	2 294,24 €	5%
TOTAL	45 884,65 €	100%

- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

### **11.4- Travaux de mise aux normes et sécurisation du terrain de proximité de Pain-de-Sucre**

**Rapporteur : M. Jean Claude BOUDARD**

Le Conseil, par **30 voix pour**, décide :

- D'approuver le projet de mise aux normes et sécurisation du terrain de proximité de Pain-de-Sucre s'élevant à **35 866.81 € HT** ainsi que le plan de financement présenté comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
CTM (ACTC 2020)	25 106,77 €	70 %
CAP NORD	8 966,70 €	25%
COMMUNE DE SAINTE MARIE	1 793,34 €	5%
TOTAL	35 866,81 €	100%

- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

### 11.5- Travaux de mise aux normes et sécurisation des cours de tennis

Rapporteur : M. Patrick BONIFACE

Le Conseil, par **30 voix pour**, décide :

- D'approuver le projet de mise aux normes et sécurisation du terrain des cours de tennis s'élevant à **269 013,47 € HT** ainsi que le plan de financement présenté comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
CTM (ACTC 2020)	188 309,43 €	70 %
ETAT (Agence Nationale du Sport)	40 352,02 €	15%
CAP NORD	26 901,35 €	10%
COMMUNE DE SAINTE MARIE	13 450,67 €	5%
<b>TOTAL</b>	<b>269 013,47 €</b>	<b>100%</b>

- D'approuver le projet ainsi que le plan de financement et de donner tout pouvoir pour les actes nécessaires aux suites à donner à sa décision.

## 12 – APPROBATION MODIFICATION PLANS DE FINANCEMENT

### 12.1- Travaux de sécurisation et mise aux normes du terrain du palladium de l'Etoile

Rapporteur : Mme Pierrette MIPOUDOU

Suite à l'attribution d'une subvention de la CTM au titre de l'ACTC 2019, et à la sollicitation d'un nouveau partenaire Etat (Agence Nationale du Sport), le Conseil, à l'unanimité soit **30 voix pour**, décide :

- D'approuver le plan de financement définitif qui se présente comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	20 442,50 €	50%
ETAT (Agence Nationale du Sport)	16 354,00 €	40%
COMMUNE DE SAINTE- MARIE	4 088,50 €	10%
<b>TOTAL</b>	<b>40 885,00 €</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

### 12.2- Travaux de réhabilitation du plateau sportif de l'Union

Rapporteur : Mme Jocelyne BAZABAS

Suite à l'attribution d'une subvention de la CTM au titre de l'ACTC 2019, et à la sollicitation d'un nouveau partenaire Etat (Agence Nationale du Sport), le Conseil, à l'unanimité soit **30 voix pour**, décide :

- D'approuver le plan de financement définitif qui se présente comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	27 368,74 €	36.74%
ETAT (Agence Nationale du Sport)	39 670,46 €	53.26%
COMMUNE DE SAINTE- MARIE	7 448,80 €	10,00%
<b>TOTAL</b>	<b>74 488,00 €</b>	<b>100,00%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

### 12.3- Travaux de modernisation de l'infrastructure réseau de l'Hôtel de Ville

Rapporteur : Mme Sarah ANGAMA

Suite à l'attribution d'une subvention de la CTM au titre de l'ACTC 2019, et à la sollicitation d'un nouveau partenaire CAP NORD, le Conseil, à l'unanimité soit **30 voix pour**, décide :

- D'approuver le plan de financement définitif qui se présente comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	37 000,00€	50%
CAP NORD	29 600,00€	40%
COMMUNE DE SAINTE- MARIE	7 400,00€	10%
<b>TOTAL</b>	<b>74 000,00€</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

### 12.4- Travaux de réhabilitation de l'espace Sando 1<sup>ère</sup> tranche

Rapporteur : M. Daniel BATAILLE

Suite à l'attribution d'une subvention de la CTM au titre de l'ACTC 2019, et à la sollicitation de nouveaux partenaires Etat (DETR 2021) et CAP NORD, le Conseil, à l'unanimité soit **30 voix pour**, décide :

- D'approuver le plan de financement définitif qui se présente comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	48 000,00€	30 %
ETAT (DETR 2021)	64 000,00€	40 %
CAP NORD	40 000,00	25 %
COMMUNE DE SAINTE- MARIE	8 000,00€	5 %
<b>TOTAL</b>	<b>160 000,00€</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

### 12.5- Travaux de mise aux normes du Salon de recueillement

Rapporteur : Mme Sylvie DALMAT

Suite à l'attribution d'une subvention de la CTM au titre de l'ACTC 2019, et à la sollicitation de nouveaux partenaires Etat (FEI 2021) et CAP NORD, le Conseil, à l'unanimité soit **30 voix pour**, décide :

- D'approuver le plan de financement définitif qui se présente comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
TERRITORIALE DE COLLECTIVITE MARTINIQUE	103 500,00€	30%
ETAT (FEI 2021)	172 500,00€	50%
CAP NORD	51 750,00€	15%
COMMUNE DE SAINTE-MARIE	17 250,00€	5%
<b>TOTAL</b>	<b>345 000,00€</b>	<b>100.00%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

## 12.6- Travaux de réfection de la toiture de l'école Félix LORNE

Rapporteur : Mme Fabienne NEGROBAR

Suite à l'attribution d'une subvention de la CTM au titre de l'ACTC 2019, et à la sollicitation d'un nouveau partenaire Etat (DSIL 2021), le Conseil, à l'unanimité soit **30 pour**, décide :

- D'approuver le plan de financement définitif qui se présente comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE	43 053,24€	50%
<b>DSIL 2021</b>	38 747,93€	45%
COMMUNE DE SAINTE- MARIE	4 305,32€	5%
<b>TOTAL</b>	<b>86 106,49€</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

## 12.7- Travaux de sécurisation de diverses écoles

Rapporteur : Mme DIAZ Violaine

Suite à l'attribution d'une subvention de la CTM au titre de l'ACTC 2019, et à la sollicitation d'un nouveau partenaire Etat (DSIL 2021), le Conseil, à l'unanimité soit **30 voix pour** décide :

- D'approuver le plan de financement définitif qui se présente comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC2019)	85 372,15€	50%
<b>ETAT DSIL 2021</b>	76 834,93€	45%
COMMUNE DE SAINTE- MARIE	8 537,22€	5%
<b>TOTAL</b>	<b>170 744,30€</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

## 12.8- Travaux de réhabilitation du boulodrome de Cité Union

Rapporteur : M. CHAUBO Théodore

Suite à l'attribution d'une subvention de la CTM au titre de l'ACTC 2019, et à la sollicitation de nouveaux partenaires Etat (DETR 2021) et CAP NORD, le Conseil, à l'unanimité soit **30 pour** décide :

- D'approuver le plan de financement définitif qui se présente comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
CTM (ACTC 2019)	43 200,00€	30%
<b>DETR 2021</b>	57 600,00€	40%
<b>CAP NORD</b>	36 000,00€	25%
COMMUNE DE SAINTE- MARIE	7 200,00€	5%
<b>TOTAL</b>	<b>144 000,00€</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.



## 12.9- Travaux de réhabilitation de la Villa Clair Plessis –Quartier Saint-Jacques

Rapporteur : Mme Josette MASSOLIN

Suite à l'attribution d'une subvention de la CTM au titre de l'ACTC 2019, et à la sollicitation d'un nouveau partenaire Etat (FEI 2021), le Conseil, à l'unanimité soit **30 voix pour**, décide :

- D'approuver le plan de financement définitif qui se présente comme suit :

	Montant en euros	Pourcentage
COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE (ACTC 2019)	46 320,00€	30%
<b>FEI 2021</b>	<b>100 360,00€</b>	<b>65%</b>
COMMUNE DE SAINTE- MARIE	7 720,00€	5%
<b>TOTAL</b>	<b>154 400,00€</b>	<b>100%</b>

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions afférentes ;
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

## 13 - AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AU TRESORIER PRINCIPAL DE TRINITE

Rapporteur : Mme Fortuna GRIVALLIERS-COOPOOF

Le Conseil, à l'unanimité soit **30 voix pour**, décide de donner au Trésorier principal de Trinité l'autorisation permanente et générale de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies et ce, conformément aux décrets 81-362 du 13 avril 1981 et n° 2009-125 du 03 mars 2009.

## 14 - OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME AUX COMMUNAUTES D'AGGLOMERATION

Rapporteur : M. Franck MOGADE

Les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, s'opposent au transfert de la compétence en matière de plan local d'urbanisme à la CAP Nord.

## 15 - ADHESION AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Rapporteur : Mme Séverine TERMON

A l'issue de la présentation du programme "Petites Villes de Demain" effectuée par M. Dominique DESTIN, DGA DESEC à CAP Nord, le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'affirmer son engagement dans le programme "Petites Villes de Demain"
- De donner son accord au maire pour engager toutes les démarches y afférentes
- D'autoriser monsieur le maire à signer la convention d'adhésion au programme PVD et tout acte découlant de la présente décision
- De désigner deux référents : un élu et un administratif

## 16 - QUESTIONS DIVERSES

➤ Ouverture de la portion de route à Saint Jacques :

Monsieur ROTSEN attire l'attention sur le résultat obtenu du fait que Monsieur le maire ait mis la pression sur l'Etat et la CTM pour la réalisation rapide de la portion de route de Saint Jacques endommagée lors des intempéries de novembre 2021.

➤ **Inauguration de la résidence Bon Temps**

**Monsieur Fabrice AZEROT** informe de l'inauguration de la résidence Bon Temps organisée le 26 mars 2021 en restreint vu les mesures sanitaires et à l'issue de laquelle la SIMAR a remis des clés à trois familles.

Invité par Monsieur le Maire, **Monsieur TEDOS** dresse un bilan des opérations en cours, en commentant la projection des images portant sur

➤ **Les logements sociaux :**

- **Cadran –SMHLM** (12 logements)
  - en phase gros-œuvres
- **Eudorçait Sud** - SMHLM de 24 logements – 3 bâtiments (R+3)
  - en phase second œuvres en cours avec une bonne avancée des travaux
  - livraison prévue au 4<sup>ème</sup> trimestre de 2021
- **Fourniols** : Promoteur CETIM
  - Travaux en cours
- **Reculé Est** - HLM de 76 logements
  - Travaux en cours
- **Reculée Ouest** - 48 logements (R+4)
  - Travaux réalisés – reste à réaliser le raccordement à la borne incendie
  - Livraison au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

➤ **Le chantier insertion AMISOP (Les 3 Sources) :**

- Travaux de sécurisation en cours

**Monsieur le maire** salue les travaux réalisés par l'AMISOP et l'initiative de la ville , cependant il tient à la mise en place d'un service d'entretien afin que ce lieu soit nettoyé entretenue régulièrement.

**Monsieur le maire** informe de la visite de Mme Jenny DULYS le vendredi 9 avril 2021 à 11 h00 afin de lui remettre en main propre les dons récoltés (denrées, appareils électroménagers....) par les communes de la façade caraïbe pour les sinistrés les plus démunis lors des intempéries de novembre 2020 à Sainte Marie.

Puis remercie les élus et les administratifs pour la qualité et la bonne tenue de la séance.

**FIN DE SEANCE : 12 h25**

Fait à STE MARIE, le 12 avril 2021

le Maire,



Bruno Nestor AZEROT